

RÉCOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR TIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

tions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

macie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

ologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

ique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

ducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

ntaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

aladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com

Prise en charge : pec@mupras.com

Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 [LG] - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

97742

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 00583

Société : R A M 14.4.65

Actif

Pensionné(e)

Autre

Nom & Prénom : ABDELLAH A. M. Y.

Date de naissance : 01.01.1960

Adresse : HAY MLY Abdellah Rue 132 N° 52 AIN CHOK
Casablanca

Tél. : 06 05 50 00 538 Total des frais engagés :

Dhs

Cadre réservé au Médecin



Cachet du médecin :

Date de consultation : / /

Nom et prénom du malade : H.Y. Age :

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : H.Y.

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Le : / /

Signature de l'adhérent(e) :

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
11/01/2011	Ex		6	Docteur Zineb BENCHAOUIA Cardiologue 124, Angle Bd Bir Anzarane et Rue A Casablanca - Résidence Aya 2 ^{me} étage A Tel. / Fax : 0524 42 11 11

EXECUTION DES ORDONNANCES

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires
LABORATOIRE EL KHALIL Dr. Hoda OUALI ALAMI Médecin Radiologue	18/12/21	B-120	110 DH

AUXILIAIRES MEDICAUX

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				COEFFICIENT DES TRAVAUX <input type="text"/>
				MONTANTS DES SOINS <input type="text"/>
				DEBUT D'EXECUTION <input type="text"/>
				FIN D'EXECUTION <input type="text"/>
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			
	H 25533412 00000000 D 00000000 35533411	G 21433552 00000000 00000000 11433553	B H G B	COEFFICIENT DES TRAVAUX <input type="text"/>
	[Création, remont, adjonction] Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession			MONTANTS DES SOINS <input type="text"/>
				DATE DU DEVIS <input type="text"/>
				DATE DE L'EXECUTION <input type="text"/>

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION



Ancienne Interne des Hôpitaux de Paris
Ancienne Interne au CHU Ibn Rochd Casablanca
Diplômée en Echocardiographie
de l'Université de Bordeaux

طبيبة داخلية سابقاً بمستشفيات بيباريس
طبيبة داخلية سابقاً بالمستشفى الجامعي ابن رشد
حاصلة على شهادة فحص القلب بالصدري
من جامعة بوردو بفرنسا

Casablanca, le :

03/02/2021

Mme Fatma Ftaile Bpt auquel

Mme - Al'atnihe.

K+

Docteur Zineb BENCHAOUIA
Cardiologue

134, Angle Bd Bir Anzarane et Rue A.
El Jourmari - Résidence Aya 2^{ème} étage Apt n°5
Casablanca - Tél. / FAX : 0522 25 35 11

252 Bd El Jourmari
N°5
El Jourmari
Casablanca
Maroc
Tel: 0522 25 35 11
Fax: 0522 25 35 11

LABORATOIRE EL KHALIL
Mme FTAILE EP AMINE Fatma
Né(e) le : 01-01-1949 F
ORDO
2112070001
A coller sur l'ordonnance



INPE :



093061166

FACTURE N° : 2112180002

Casablanca le 18-12-2021

Mme Fatna FTAILI EP AMINE

Demande N° 2112180002

Analyses :

Récapitulatif des analyses

CN	Analyse	Val	Clefs
0111	Protéinurie 24 heures	B30	B
0131	Créatinine	B30	B
0135	Potassium	B30	B
	Urée	B30	B

Total des B : 120

Total des E : 0.00

TOTAL DOSSIER : 140.00DH

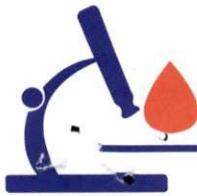
Arrêtée la présente facture à la somme de : **cent quarante dirhams**

LABORATOIRE EL KHALIL
Dr. Hoda OUALI ALAMI
Médecin Biologiste
252, Bd EL KHALIL, 1er Etage, Hay My Abdellah, Ain Chok, Casablanca
Tél : 05 22 53 62 57 / 05 22 71 10 90 - Fax : 05 22 21 10 90

252, Bd. EL KHALIL , Hay My Abdellah, Ain Chok, Casablanca- Tél : 0522526252 / FAX: 0522211090

E-Mail : labo.elkhalil@gmail.com - Patente N : 34046060 - I.F.N : 15214903 - CNSS : 4204096

ICE : 001603906000091



مختبر الخليل للتحاليل الطبية والبيولوجية

LABORATOIRE EL KHALIL D'Analyses Médicales et Biologiques

Biochimie - Bactériologie - Hématologie - Immunologie - Hormonologie - Oncologie - Parasitologie - Mycologie - Virologie - Spermiologie

Dr. Hoda OUALI ALAMI

Médecin Biologiste
Diplômée de la Faculté de Médecine de Rabat

د. هدى الواي العلمي

Date du prélèvement : 18-12-2021

Code patient : 1809060015

Né(e) le : 01-01-1949 (72 ans)

Mme Fatna FTAILI EP AMINE

Dossier N° : 2112180002

Prescripteur : Dr ZINEB BENCHAOUIA



BIOCHIMIE SANGUINE

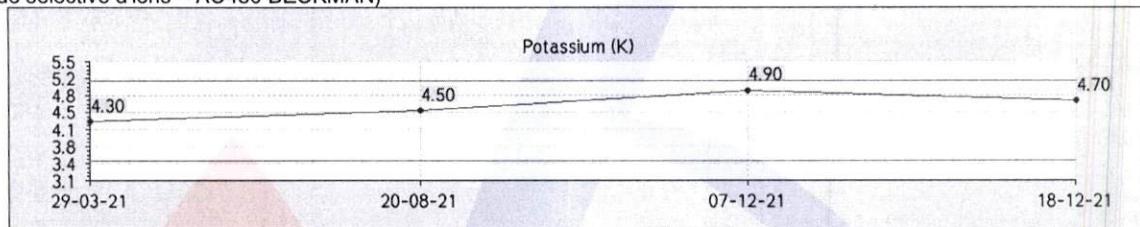
07-12-2021

Potassium (K)

(Electrode sélective d'ions – AU480 BECKMAN)

4,70 mmol/L (3,50-5,10)

4,90



Urée

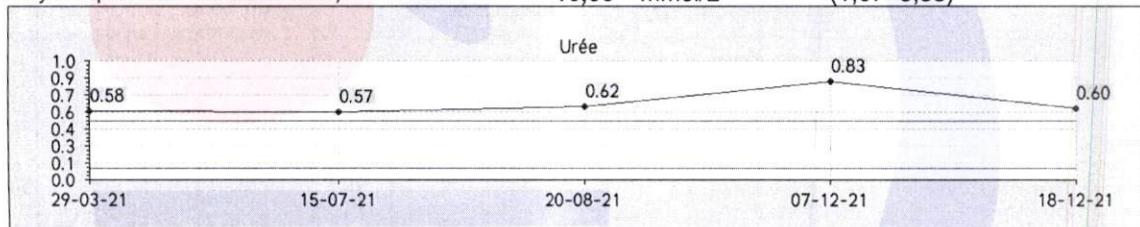
(Dosage enzymatique – AU 480 BECKMAN)

0,60 g/L (0,10-0,50)

0,83

10,00 mmol/L (1,67-8,33)

07-12-2021



Créatinine

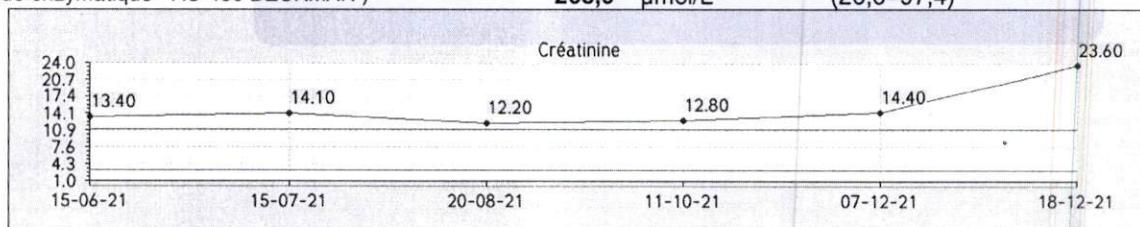
(Technique enzymatique –AU 480 BECKMAN)

23,6 mg/L (3,0-11,0)

14,4

208,9 μ mol/L (26,6-97,4)

07-12-2021



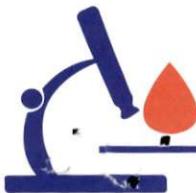
Prélèvement à domicile sur Rendez-vous

Page 1 / 2

252, Boulevard El Khalil, Hay Moulay Abdellah, Ain Chock - Casablanca

Tél : 05 22 52 62 52 / Fax : 05 22 21 10 90 - E-mail-1 : labo.elkhalil@gmail.com / E-mail-2 : h.oualialami@gmail.com

Patente : 34046060 - I.F : 15214903 - CNSS : 4204096 - R.C : 421712 - ICE : 001603906000091



Estimation du Débit de Filtration Glomérulaire(DFG) selon MDRD (Modification of Diet in Renal Disease)

07-12-2021

Clairance de la créatinine estimée selon MDRD

22 mL/min

38

(Race caucasienne)

* MDRD = Modification of Diet in Renal Disease

* Interprétation du débit de filtration glomérulaire (DFG) selon les recommandations internationnales (HAS) :

- Clairance de la créatinine normale : > à 60 mL/min
- Insuffisance rénale modérée : 30 – 60 mL/min
- Insuffisance rénale sévère : 15 – 30 mL/min
- Insuffisance rénale terminale : < à 15 mL/min

BIOCHIMIE URINAIRE

PROTÉINURIE DES 24 HEURES

Diurèse des 24h

3 000 ml/24h

(800-1 600)

(Sous réserve d'un bon recueil urinaire)

Protéinurie en g/L

0,18 g/l

(<0,14)

(Chlorure de benzéthonium-AU 480 BECKMAN)

Protéinurie des 24h

0,54 g / 24h

(<0,15)

0,54

Lors d'une grossesse normale, les protéines urinaires peuvent atteindre 0,30 g/24h.

Validé par : Dr Hoda OUALI ALAMI

